

# DEMANDE D'ABANDON DE COURS

Nom de l'étudiant: \_\_\_\_\_

Numéro de l'ACP: 

--	--	--	--	--	--	--

---

Je demande l'autorisation d'abandonner le cours de paie de l'ACP:

- Législation sur la conformité de la paie**
- Principes fondamentaux de la paie 1**
- Principes fondamentaux de la paie 2**
- Introduction à la gestion de la paie**
- Gestion de la paie appliquée**
- Conformité de la paie au Québec 1**
- Conformité de la paie au Québec 2**

---

**Signature:**

**Date:**

Veillez compléter ce formulaire si vous choisissez d'abandonner un cours après la date limite de retrait afin que la note du cours soit enlevée de votre relevé de notes officiel. Ce cours comptera dans les 3 tentatives maximales autorisée pour un cours individuel de S.C.P, de S.C.P.Q ou/et de G.A.P.

Une fois que ce formulaire est soumis, aucune demande de rejoindre le cours ne sera pas acceptée. Aucun remboursement ne sera effectué pour des cours abandonnés.

### **Dates limites d'abandon de cours**

Programmes S.C.P, S.C.P.Q en ligne, en classe et les cours du S.C.P aux collèges privés :  
Au plus tard 3 jours ouvrables après l'examen intérimaire.

Programme G.A.P en ligne et en classe : Avant la fin de la sixième semaine.

Par télécopie: 416-487-3384  
Courriel : accreditation@paie.ca